

## 8 – VIE QUOTIDIENNE

Chaque enfant reçoit en début d'année un cahier de liaison. Il sert de lien entre la famille et les enseignants. Il convient aux parents de signer tout message **écrit** y figurant. Les cahiers, pochettes d'évaluation doivent être vus et signés régulièrement.

Chaque élève de primaire doit disposer pour l'EPS et pour la piscine d'une **tenue adaptée et complète**. Toute demande de dispense de sport doit être accompagnée d'un certificat médical. En cas d'oublis répétés de la tenue, l'enfant restera à l'école.

Les parents sont priés de veiller à ce que les enfants n'apportent **pas d'objets de valeur** à l'école. Leur disparition ne saurait mettre en cause la responsabilité de quiconque.

### A propos des jouets de récréation :

Cette année, nous avons fait le choix d'autoriser les enfants à apporter des jouets de chez eux à l'école, avec lesquels ils pourront s'amuser en récréation. Cela doit se faire bien sûr en accord avec vous, et dans le respect des règles suivantes, qui ont été bien expliquées en classe :

- **La quantité et la taille des jouets doivent être raisonnables** et tenir dans **une petite sacoche ou une banane**, pour des raisons pratiques (notamment avoir les mains libres pour tenir son plateau lors du passage à la cantine). C'est aux parents de fournir la sacoche.

- Éviter les jouets fragiles ou de valeur, car nous ne pouvons bien sûr pas exclure les risques de perte ou de casse. Il pourra apporter par exemple des petites voitures, des petits animaux ou personnages etc.

- Les enfants pourront partager les jouets durant le temps de récréation, mais en aucun cas les échanger définitivement. Ils savent donc qu'ils doivent **récupérer leur bien en fin de récréation de même que rendre à son propriétaire ce qui ne leur appartient pas**.

IMPORTANT :

- **Pour nous aider à restituer les jouets perdus, merci de bien noter le NOM de votre enfant au marqueur sur chacun des objets apportés.**

- **Les cartes de collection, type POKEMON, et les billes sont interdites en Maternelle.**

Merci de reprendre avec votre enfant ces quelques règles si vous l'autorisez à apporter des jouets en classe.

Une tenue correcte et adaptée est de rigueur à l'école.

Le chef d'établissement se réserve le droit d'interdire tout vêtement ou objet qu'il jugera inadéquat.

Afin de limiter les pertes fréquentes de vêtements, nous demandons aux **familles de marquer les blousons, gilets, vestes et manteaux au nom de leur enfant**. C'est la seule façon pour l'école de pouvoir restituer ce qui a été retrouvé. Tout objet non réclamé sera remis à des associations caritatives à chaque période de vacances. Merci de penser à vérifier régulièrement dans la boîte aux objets trouvés que rien n'appartient à votre enfant.

Un règlement par famille à signer par les personnes citées ci-dessous		
Signature des parents	Signature de ou de vos enfants à partir du CP	Signature de la Directrice 